

Témoignages

JOURNAL FONDÉ LE 5 MAI 1944 PAR LE DOCTEUR RAYMOND VERGÈS

N° 21698 - 80ÈME ANNÉE

Une revendication de longue date de la CGPER proche d'être satisfaite

Améliorer le revenu des planteurs : l'État s'engage pour une étude sur le paiement du prix de la canne à sucre

Le 2 octobre dernier, la Chambre d'agriculture a fait suite à une demande de longue date de la CGPER : interpellier l'État pour étudier comment réviser le mode paiement de la canne à sucre responsable de revenus insuffisants pour les planteurs. Une motion avait été votée. Hier, la chambre consulaire a annoncé par voie de communiqué que le préfet de La Réunion a saisi le Conseil Général de l'Alimentation, de l'Agriculture et des Espaces Ruraux (CGAER) du Ministère de l'Agriculture pour « pour la réalisation d'une étude portant notamment sur le mode de paiement de la canne à La Réunion par l'industriel et par les aides publiques ». Cette étude devrait être réalisée avant le début de la récolte 2025 de cannes à sucre.

Le 2 octobre, lors d'une séance plénière, la Chambre d'Agriculture de La Réunion a adopté à l'unanimité une motion importante concernant l'avenir de la filière canne à sucre. Les élus consulaires ont appelé à l'organisation d'États Généraux.

Parmi les points mis en avant : la réalisation d'une étude approfondie sur les conditions d'achat de la canne. Cette dernière inclurait une révision des formules de calcul de la richesse sucrière et une analyse de chaque étape du processus de mesure. C'est une revendication de longue date de la CGPER qui était inscrite dans cette motion. En effet, la principale cause de la crise de la filière canne-sucre-alcools-énergie n'est pas le changement climatique. C'est un revenu trop faible tiré de la production de canne à sucre qui amène des agriculteurs à abandonner cette culture, ou à limiter les investissements nécessaires à l'obtention de rendements intéressants.

Une formule de calcul vieille de plus de 20 ans

La CGPER ne cesse de rappeler que le mode de paiement de la canne à sucre par à La Réunion se base sur une formule de calcul vieille de 20 ans qui n'inclut pas les gains de productivité de l'industriel permis par l'évolution technologique. A La Réunion, toutes les cannes à sucre récoltées sont achetées par un seul industriel, Tereos.

Cette formule de calcul ne prend pas non plus en compte l'évolution des variétés de cannes à sucre plantées. Ces dernières visent à produire plus d'électricité. Elles contiennent donc une proportion de fibres plus importante au détriment de la richesse en sucre pour une masse supérieure. Le planteur est donc pénalisé alors que la quantité de sucre contenue dans sa récolte ne diminue pas et que la masse livrée augmente.

Les conditions drastiques de la législation française et les contrôles inopinés découragent le travail informel dans les plantations. En conséquence, les coupeurs de canne à sucre sont de plus en plus rares. Les planteurs sont toujours plus nombreux à mécaniser la récolte. Ceci a pour conséquence une diminution de la richesse en sucre des chargements, et donc du revenu des planteurs.

Enfin, cette formule de calcul ne prend pas en compte la proportion bien plus forte de sucres spéciaux produits par l'industriel à partir de la canne des planteurs. Ces sucres spéciaux permettent des bénéfices plus importants que le sucre en vrac qui était la base de la formule de calcul.

Étude du ministère de l'Agriculture au premier semestre 2025

En réponse à cette motion, le préfet de La Réunion a fait savoir qu'il soutenait cette démarche. Dans un courrier adressé à la Chambre d'Agriculture, il a indiqué avoir sollicité le Conseil Général de l'Alimentation, de l'Agriculture et des Espaces Ruraux (CGAER), un organisme du ministère de l'Agriculture, pour conduire une étude. Elle portera notamment sur les modes de rémunération de la vente de

la canne à sucre, aussi bien par l'industriel que par les aides publiques.

Cette étude est attendue d'ici la fin du premier semestre 2025. Un objectif affiché est de fournir des pistes concrètes pour débattre lors d'États Généraux de la filière, ouvrant la voie à la remise à plat nécessaire de ce secteur économique essentiel pour les exportations à La Réunion.

M.M.

Rapport annuel sur les inégalités des retraites entre La Réunion et la France

Audrey Bélim : une victoire pour les petites retraites à La Réunion

Le Sénat a entamé l'examen du projet de loi de financement de la sécurité sociale (PLFSS), et une avancée significative pour les anciennes colonies intégrées à la République française a été enregistrée grâce à la sénatrice réunionnaise Audrey Bélim. Représentante de la Plateforme réunionnaise – qui réunit le Parti Communiste Réunionnais (PCR), le Parti Socialiste (PS), Europe Écologie-Les Verts (EELV), Banian, Ansanm, Cilaos, et Place Publique – elle a défendu un amendement crucial pour les retraités ultramarins.

Cet amendement, adopté malgré un avis défavorable de la ministre du Travail, Astrid Panosyan-Bouvet, demande un rapport annuel du Comité de Suivi des Retraites (COR) sur les inégalités de pensions entre les anciennes colonies intégrées à la République française et la France.

Audrey Bélim a souligné des disparités historiques

profondément enracinées. Par exemple, à La Réunion, le SMIC n'a été aligné sur celui de la France qu'en 1996. Cette situation impacte particulièrement les artisans et commerçants. Jusqu'en 2000, leur régime de cotisation spécifique les limitait souvent à 33 années de cotisations, contre 43 pour leurs homologues français.

L'amendement vise non seulement à dresser un état des lieux annuel de ces inégalités, mais aussi à inciter à des mesures correctives. Audrey Bélim a rappelé que cette demande de justice sociale est portée depuis de nombreuses années dans les anciennes colonies intégrées à la République française.

Son adoption constitue une première étape vers davantage d'équité pour les petites retraites à La Réunion. La sénatrice s'est félicitée de ce vote, qui marque une avancée pour les droits des citoyens de la République française des anciennes colonies.

Témoignages

Fondé le 5 mai 1944 par le Dr Raymond Vergés
80e année

Directeurs de publication :

1944-1947 : Roger Bourdageau ; 1947 - 1957 : Raymond Vergés ; 1957 - 1964 : Paul Vergés ; 1964 - 1974 : Bruny Payet ; 1974 - 1977 : Jean Simon Mounoussany Amourdom ; 1977 - 1991 : Jacques Sarpédon ; 1991- 2008 : Jean-Marcel Courteaud
2008 - 2015 : Jean-Max Hoarau
2015 : Ginette Sinapin

6 rue du général Émile Rolland
B.P. 1016 97828 Le Port CEDEX

Rédaction

TÉL. : 0262 55 21 21 - E-mail : redaction@temoignages.re

SITE web : www.temoignages.re

Administration

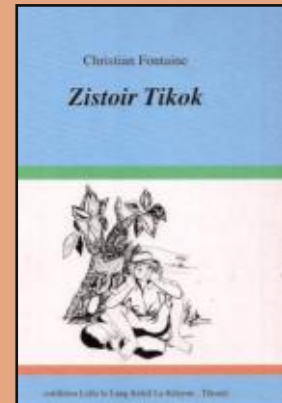
TÉL. : 0262 55 21 21

Publicité : publicite@temoignages.re

CPPAP : 0916Y92433

Zistwar Tikok

Zistwar Tikok, par Christian Fontaine... zistwar an kréol dann Témoignages



La koup kann

Létivèr i pli sou la briz, i fé pèt ti zétoil partou dann soley i bri for. Lodèr zerbabouk i lèw dann karo zantak, lèrk in tralé ti bek-roz i vien dsi po fé balansoir. La o, dann filao, zoizo-bélié i fé zot ni konm roulèr pandiyé ; tout la bann, an may-mayé, i anvoy zot romans kabaré : « Tioulit lit lit !... ». Martin, anlèr pié vakoi-pinpin, i réponn azot in rofrin kas-kasé : « Kra... kra... krak ! »

Kan Tikok i oi toutsa, lanvi d' zoué i pran ali. Malérèzman la koup l'arivé. Madanme Biganbé la di zot dé Zan-Lik :

« Alé, marmay ! Zordi, zot lé gran : i fo alé èd zot papa ! »

Alors, lo pov Tikok lé la, dann karo kann. Mésié Bizok i koup, Tikok i antas ! Pandan s'tan-la, Zan-Lik i saroy pou Granmoun Biganbé sarz la sarèt...

Apré sa, Tikok i prépar dé-troi paké kèr-kann po bèf. Li inm pa tro so korvé-la, aköz divé i grat plis pir k bourbouy*, mé kosa ou'a fèr kan ou lé mizèr ! Rozman, tazantan, Granmoun Biganbé i di ali :

« Alé, mounoir ! Sis in kann po ropozé, po rafrési ot gorz ! »

Alors, Tikok i sis in kann. Mé pli li sis, sé plis ke lé dou !...

Christian Fontaine

Oté

Plito koupé ké soigné ! Par krintiv l'Amérik !

Mézami, mi sorte lir, kékpar dann in zoinal, toulézan, shé nou La Rényon néna troi san pèrsone lé anpîté pars zot maladi, lo diabète, la si tèlman fine agravé ké lo sèl trètman k'i rest pou zot sé d'koupe zot pyé. Wala in mové novèl pou toute sak néna diabète é pa zordi, pa domin, lé riskab ariv azot — ariv anou — in mézavantir konm sak i ariv in takon d'moune in pé dann toute péi.

Poitan ni koné dopi in bon boute tan, sa la pa in fatalité pars néna kant mèm in trètman k'i pé pèrmète sov demoune par rapor l'anpitàssion. Plizyèrsantène milyé d'moune la fine pran trètman-la é sa la done in bon rézilta... Lo trètman i apèl Heberprot é sa sé bann laboratoire laba dann Cuba la nyabou fèr in dékouvèrte konmsa.

Cuba ? Ni koné péi-la pars dann plizyèr domene la médssine zot lé an avans mèm par rapor bann péi dévlopé. Lo romède lé shé zot é dopi vintan a popré bann médssin péi-la i guéri d'moune — antouléka i rann pa l'anpitàssion konm in solission fatal... Alor lé tro shèr ? I anparl mèm pa lo pri mé sinploman lo blokus lé Zétazini pou anpèsh in trètman konmsa pass la frontyèr épi soign in kantité d'moune malade avèk diabète.

In l'ané i sava fini é lo takon z'anpîté i sava ankor goumanté par santène, par milyé, par santène milyé sinploman par la krintiv bann péi kapitalist par rapor lo blokus amérikin... Alon koupé plito k'soigné. Alon koupé a ki myé-myé !

A bon antandèr salu.

Justin